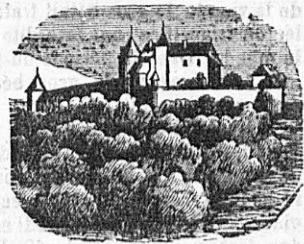




# LA GRUYÈRE



## JOURNAL INDÉPENDANT, POLITIQUE ET AGRICOLE

Paraissant les mardi et vendredi.

Supplément bimensuel gratuit : « L'ÉCHO LITTÉRAIRE »

Imprimerie et Administration : Rue de la Sionge, Bulle.

HORAIRE : BULLE, arr. 9<sup>h</sup> (dim. j. f. 1<sup>h</sup> 2<sup>h</sup>) 2<sup>h</sup> 10 9<sup>h</sup> 17. BULLE, dép. 5<sup>h</sup> 10 (7<sup>h</sup> 30) 11<sup>h</sup> 25 7<sup>h</sup> 20.

### ANNONCES

District de la Gruyère : une seule insertion, 17 c.; annonces répétées, 14 c. Canton et Suisse, 17 cent. Etranger, 20 cts. la ligne ou son espace. Annonces mortuaires, 20 c. RÉCLAMES : Suisse, 30 cent. Etranger, 40 cent. la ligne. S'adresser à Publicitas, S. A. suisse de publicité. (Cercle catholique, 1er étage)

### ABONNEMENTS

Suisse . . . 1 an, Fr. 5.—  
6 mois > 2 50  
Etranger . . 1 an > 9 50  
6 mois > 5 50  
payable d'avance.

Prix du numéro : 5 cent.

On s'abonne dans les bureaux de poste.

## Les Assurances fédérales.

Lorsque le peuple était consulté sur l'opportunité de confier les assurances contre les accidents à la Confédération suisse, à lui attribuer ainsi un nouveau monopole, il vivait sous l'impression des énormes bénéfices réalisés par les Sociétés privées et les Compagnies qui exploitaient ces genres d'assurances. On s'imaginait volontiers que ces Compagnies commettaient des abus, que ces abus allaient disparaître lorsque la Confédération aurait l'affaire en mains et que les primes à payer seraient bien inférieures à celles en vigueur sous le régime privé.

Quels beaux rêves ! C'était l'âge d'or qui allait s'ouvrir. Les bénéfices que réaliserait la Confédération pourraient être appliqués à la fondation d'autres assurances, contre la vieillesse, contre l'invalidité, etc.

Hélas ! quelle déconvenue ! il ne fallait pas longtemps pour déchanter. A peine entrée en vigueur, l'assurance fédérale s'est montrée tracassière au possible, animée de cet esprit bureaucratique que l'on ne connaissait pas sous l'ancien régime. La paperasserie fleurit d'une magnifique façon, à telle enseigne que l'on se demandait si les produits des primes allaient suffire pour tout ce papier.

Mais ce n'était pas tout ; les primes furent fortement augmentées, elles furent au moins doublées, si ce n'est pas triplées. Evidemment, à l'augmentation des primes aurait dû correspondre une augmentation des bénéfices. Mais il n'en fut rien ; tout ou à peu près tout passa dans les frais.

La déception fut si forte qu'elle engagea la plupart des électeurs à se montrer à l'avenir fort circonspects lorsqu'il s'agirait de donner de nouveaux pouvoirs à la Confédération. On peut certainement affirmer que l'introduction de l'assurance fédérale a réveillé l'esprit fédéraliste, beaucoup de citoyens centralisateurs étant revenus à des idées plus saines relatives aux besoins de notre vie nationale.

Aujourd'hui, il en est question des assurances sociales ; il est indispensable que le travailleur vive sans souci du moment où ses forces le trahiront et où il se trouvera sans ressources pour ses vieux jours. Ce souci a engagé de nombreux citoyens à recher-

cher les voies et moyens de sauvegarder la dignité d'hommes libres et indépendants, mais soumis aux dures nécessités de la vie. Il fallait à tout prix que, devenus incapables de travailler, ces hommes ne tombent pas à la charge de l'assistance publique et qu'ils soient à même de vivre dans la sécurité du lendemain en vertu d'un droit qui leur serait conféré par des institutions publiques et égales pour tous.

C'est ainsi qu'est née l'idée de l'institution des assurances vieillesse et invalidité dont on parle tant depuis quelques années, mais qui n'ont fait aucun pas vers la réalisation.

Il a fallu la colère du peuple des travailleurs pour réveiller les citoyens endormis dans une trompeuse sécurité, pour leur ouvrir les yeux aux vérités du jour, pour leur faire comprendre que l'on doit marcher avec son temps, que le progrès est de tous les jours et qu'il doit être recherché par tous indistinctement.

Mais de là à confier à la Confédération le soin de créer les institutions nécessaires, il y a loin. La désillusion résultant de l'application de la loi sur l'assurance contre les accidents a été trop grande pour que le peuple consente à la renouveler. La doctrine étatique a fait son temps ; les ouvriers eux-mêmes, ceux qui raisonnent et ne se laissent pas entraîner par des doctrines utopistes, reconnaissent que ce serait une grave erreur que d'instituer une Caisse d'invalidité et de vieillesse gérée par l'Etat fédéral. Il faudrait certainement, pour faire vivre une Caisse fédérale, un capital deux fois supérieur à celui qui serait nécessaire à des institutions privées, ou communales ou cantonales.

Le caractère obligatoire de cette assurance en assurera la viabilité ; il imposera certainement de gros sacrifices aux communes, mais ces sacrifices seront largement compensés par la réduction considérable qui en résultera dans les frais d'assistance.

Si donc nous ne réalisons pas des économies, du moins nous obtiendrons le résultat de sauvegarder la dignité du citoyen et ce résultat vaut certainement qu'on en tienne largement compte.

La question viendra certainement devant le peuple ; nous y reviendrons en temps et lieu ; mais, d'ores et déjà,

il faut que le peuple prenne la résolution de ne plus commettre les errements passés et de se soustraire à la bureaucratie tracassière des institutions fédérales.

## La Suisse... dépotoir !

Le Peuple écrit :  
Le droit d'asile est une belle chose, mais à condition que ceux qui en jouissent soient intéressants, dignes et innocents. S'il en est autrement, ce droit devient le complice du crime, il est une honte pour le pays qui l'exerce et un danger sérieux !

Or, à ce moment, où la prudence est de règle, notre territoire sert de « dépotoir » aux têtes décapitées, aux soi-disant nobles de toute catégorie, exilés grâce à leurs fautes, à leurs ambitions, à tant de crimes de lèse-humanité. Nous trouvons que l'on abuse de ce droit et que cette intrusion de boches exilés et coupables commence à sentir mauvais : un relent de gaz asphyxiants, une odeur de lendemain d'incendie : un « dépotoir ». Ex-empereur, ex-rois, ducs, archiducs, comtes, barons, larrons et leurs familles s'installent chez nous à grand fracas, et il y a de nos journaux républicains assez vils pour trouver que c'est un honneur ! (un honneur, oui !)

Nous manquons du nécessaire, nous payons tout à des prix exagérés, nous faisons des semaines de privations, et nous devenons une boîte de sardines de « déplumés » qui, on le sait, ne résistent pas à l'asservissement du monde et nous ravir notre antique liberté !

Mais Berne, dirigée par certains « Suisses-façons » qui abusent de leur situation et de leurs pouvoirs, ramasse tout ! Ce sont des oiseaux qui viennent de B... ! Berne a pourtant déjà sa fosse aux ours, la Suisse n'a pas besoin d'être le « dépotoir » de ceux qui ont voulu la guerre !

Et pourtant s'il est vrai, et nul ne l'a démenti, qu'en 1917, les Centraux, les Boches surtout concentraient des troupes à nos frontières et préparaient une diversion par notre pays, si bien que notre état-major en appela à la France qui forma une armée pour nous secourir, j'estime que c'est une trahison envers notre pays que de ramasser les comploteurs de viols et de traités dont les œuvres crient la barbarie en Belgique. C'est lâche ! Buffon dit que « le chien lèche la main qui le frappe » ; mais nulle part des hommes qui se respectent ne lèchent des hommes qui cherchaient à les assassiner ! Or, c'est ce que font ceux qui dirigent cette nouvelle industrie, ces chefs du « dépotoir » ! N'oublions pas que le roi de Bavière et ses soldats étaient encore plus belliqueux et cruels que les Prussiens et se sont rendus célè-

bres depuis Bazeilles à leur déchéance finale. Et on rend les honneurs à ça ! On raconte la beauté des trams qui vont les chercher, et nous, les citoyens, nous n'avons pas même des wagons à bestiaux pour vaquer à nos affaires. Il n'y a pas de charbon pour les Suisses ! Voilà ! Il fallait laisser ces décapités au bolchévisme qu'ils ont créé pour vaincre les autres et qui n'ont vaincu qu'eux-mêmes ! Ce serait justice.

Après leurs infâmes procédés de guerre, leurs crimes incommensurables, leurs gaz asphyxiants, leurs liquides enflammés, leurs assassinats par les avions, les sous-marins et le reste, c'est une honte faite à notre pays que de les recevoir, de les flatter, peut-être de leur faire courbettes officielles. Il ne manque plus que de leur nommer un représentant au Conseil fédéral. Alors, ô patrie, tu nageras dans la gloire ravie par les germanophiles qui te déshonorent !

Et si tous ces couronnés se mettent un jour à comploter avec leurs partisans, et cela viendra, dans quelle situation sera notre patrie ? L'exemple de celui qui fut Napoléon III devrait faire réfléchir nos chefs à courte vue ! On ferme nos frontières à des parents suisses d'origine qui, de l'étranger, voudraient venir visiter leur famille ; les consuls fédérés les renvoient, on leur fait mille objections ; on limite leur permission et on ouvre toute large la frontière à la racaille dorée sur tranche et insolente à leurs représentants de commerce qui viennent exploiter notre pays dans toutes les règles et préparer la ruine de notre industrie ! C'est écœurant ! et je pense que ces décatés sanglants ont des permissions de viande. Il ne manque plus que Guillaume et son singe !

Casse-cou pour la patrie, on joue avec le feu, et lorsque le « dépotoir » débordera ou fermentera, que feront ceux qui le remplissent ? Pourront-ils le vider ou ne devront-ils pas vider eux-mêmes les lieux, laissant le pays dans l'embarras et la honte. Ne serait-il pas temps que les Chambres et le peuple bougent ! Le dépotoir n'est que trop plein déjà.

Le Campagnard.

## NOUVELLES SUISSES

Deux semaines sans viande. — Le Conseil fédéral a pris vendredi l'arrêté interdisant pendant la période du 5 au 19 mai la vente et la consommation de la viande d'animaux de l'espèce bovine âgés de plus d'un mois. L'abatage de ces animaux est interdit dans la période du 2 au 18 mai.

Dans la période du 25 avril au 2 mai, les bouchers peuvent abattre le quart au plus de leur contingent mensuel. Dans la période du 5 au 19 mai, l'achat, la vente et la consommation

chevaux pour l'abatage... Robert ODIER... Attestation... CAPILOR... parfumerie MARGU... Stern... ouverture excellente... fine fourrage... A vendre jeunes chevres...

de la viande de gros bétail fraîche, salée ou frigorifiée sont interdites à tout le monde. Dans la période du 2 au 18 mai, le commerce de gros bétail est également interdit.

L'arrêté fédéral du 4 mars concernant les deux jours sans viande n'est aucunement touché par le nouvel arrêté. L'interdiction de toute espèce de viandes existant pour le lundi est étendue désormais au vendredi. La consommation de viande de veau pendant les deux semaines sans viande n'est permise que le samedi et le dimanche. Les autorités cantonales sont chargées d'exercer un contrôle sévère sur l'application de l'arrêté. L'office fédéral de l'alimentation peut également de lui-même et en collaboration avec les organes cantonaux contrôler l'application de cette décision.

**Pain et farine en mai.** — Suivant décision de l'Office fédéral de l'alimentation, la ration de pain et de farine sera la même pour le mois de mai que pour avril.

**Pour nos soldats.** — Suivant communication du médecin en chef de l'armée, ont été prélevées de la « Collette en faveur des soldats suisses malades » les sommes suivantes :

a) par le médecin en chef de l'armée, env. 29 500 fr. ; b) par la commission env. 97 500 fr. ; c) par la Société suisse pour le Bien du soldat, env. 204,000 fr. ; total : 331,000 fr. environ.

L'aide fournie par cette fondation ascende jusqu'à ce jour en tout à 2,186 000 francs. Les frais d'administration s'élèvent depuis le dernier communiqué à 1.2 % des subsides accordés.

Les contributions du « Don national suisse » en faveur de nos soldats et leurs familles s'élèvent jusqu'à maintenant à 630,000 fr.

**Les conseils de soldats.** — La sûreté genevoise vient d'arrêter sept « jeunes socialistes » suisses qui, contrairement aux ordonnances fédérales, avaient fondé une association de soldats.

**La statistique de la grippe.** — Le nombre des décès dus à la grippe dans la ville de Berne, durant le second semestre de 1918 est de 722, non compris les militaires morts en service actif à Berne, mais non domiciliés dans cette ville. Suivant les données du bureau fédéral de statistiques, il est mort au total de la grippe dans le canton de Berne 4383 personnes, y compris les militaires. Pour toute la Suisse, le nombre des décès dus à la

grippe est de 21846, y compris les militaires.

**Pour le Don national.** — Les Suisses établis en Italie continuent à s'intéresser aux œuvres suisses de bienfaisance, notamment au Don national suisse. Nous signalons aujourd'hui la belle somme de 25,150 livres, mise à la disposition du Conseil fédéral par la petite colonie suisse de Livourne et ses environs.

**Genève. — Crime ou suicide ?** — Un élève de l'Ecole supérieure de commerce, Zurichois, âgé de 16 ans ayant eu de mauvaises notes scolaires et craignant des reproches de son père se tira un coup de revolver dans la tête et se jeta dans la rue par la fenêtre de sa chambre.

Cette mort tragique a un côté mystérieux qui a nécessité une enquête. Le père de l'écolier a été longuement interrogé.

**Vaud. — Tué par un taureau.** — A Villars-Epeney, M. Siméon Favre, 76 ans, voulant attacher son taureau dans l'étable, a été tué d'un coup de corne dans la poitrine.

**Neuchâtel. — Les élections neuchâtelaises.** — Dimanche ont eu lieu les élections du Conseil d'Etat. Les cinq candidats de la liste d'entente ont été élus par 15,000 voix environ contre 8800 données aux deux socialistes.

**A L'ÉTRANGER**

**En Allemagne.**

**La récupération.**

Ces jours-ci, on a retiré de la Sprée plusieurs cadavres, très probablement des victimes de l'insurrection de mars, car tous portaient des blessures provenant d'armes de guerre. Conformément aux méthodes allemandes de guerre, ils avaient été dépouillés de tous les objets de valeur. Tous ces cadavres étaient pieds nus : on leur avait ôté les chaussures avant de les jeter à l'eau ! La prochaine fois on les déshabillera sans doute entièrement, comme on faisait sur les champs de bataille.

**L'assassin de Kurt Eisner tué par les spartaciens.**

Le correspondant du *Berliner Tageblatt* à Bamberg dit qu'un député démocrate arrivé de Munich raconte que le comte Arco, l'assassin de Kurt Eisner, a été emporté par des soldats spartaciens de la clinique où il se trouvait et tué. Le ministre Auer qui avait été gravement blessé et était à peu près rétabli a dû quitter la clinique

que, sa vie y étant en danger également. E. Rosshaupt, ancien ministre de la guerre, dans le cabinet Hoffmann, s'est enfui de Munich et est arrivé à Bamberg.

**Le roi de Monténégro déposé ?**

Le Bureau de correspondance de Laibach annonce :

On mande de Podgoritz au *Slovenec* : L'assemblée nationale a proclamé le 20 avril l'union du Monténégro au royaume yougo-slave et a déposé le roi Nicolas. Le représentant de l'Etat yougo-slave, M. Padicic, a pris possession du pouvoir exécutif.

On mande d'Agram au *Slovenska Narod* : Les nouvelles annonçant une mobilisation en Croatie sont sans fondement. Il s'agit seulement d'un recrutement des classes de 1896 à 1898 le royaume yougo-slave devant disposer d'une armée disciplinée.

**CANTON DE FRIBOURG**

**Grand Conseil.**

Le Grand Conseil est convoqué en session ordinaire pour le mardi 6 mai prochain, à 9 h. du matin :

**Ordre du jour de la séance du 6 mai :**

Messages du Conseil d'Etat et communications diverses.

Comptes divers.

**Tractanda de la session :**

**Projets de lois et de décrets :**

1. Projet de loi sur les anberges, 2<sup>o</sup> débat.
2. Id. concernant les impôts directs.
3. Id. sur l'assurance infantile ou mutualité scolaire.
4. Id. concernant les établissements de Marsens et d'Hamilton.
5. Id. relatif à la limitation des heures de travail dans le commerce et dans les industries non soumises à la loi fédérale sur le travail dans les fabriques.
6. Projet de décret allouant un subside à la commune de La Tour de Trême pour la reconstruction du pont métallique sur la Trême, au lieu dit : « Les Trolleyes ».
7. Id. allouant un crédit supplémentaire pour travaux de cylindrage sur divers tronçons de routes cantonales et acquisition de matériel (camions, automobiles et casseurs).
8. Id. allouant un crédit supplémentaire pour la continuation et le complément de travaux d'endiguement au ruisseau de Chaux, rière Villarvolard.

**Messages et rapports administratifs :**

1. Compte rendu de la Direction des Finances.
2. Rapport du Conseil d'administration de la Banque de l'Etat pour 1918.
3. Propositions de naturalisation.
4. Recours en grâce.
5. Mes-

cette folie était douce et charmante, tandis que son cheval l'entraînait sur cette route pittoresque à travers la vallée qui se resserrait entre ses murailles gigantesques.

Il était resté accessible aux émotions vives et promptes, — un peu trop primesautier peut-être : c'était l'effet de la jeunesse et d'une jeunesse quasi solitaire. Maxime passait à la campagne, dans un riche domaine de la Beauce, les trois quarts de l'année. Son père était mort depuis longtemps, et il avait manqué à son enfance cette influence heureusement combinée de l'homme et de la femme. Mme de Cormeilles était active et énergique ; elle s'était appliquée de bonne heure à diriger une vaste exploitation agricole. Ces occupations et ces soucis avaient ôté à ses habitudes un certain charme féminin dont son fils, sans s'en rendre compte, ressentait l'absence. Il était poète et rêveur, elle était virile et ne pouvait comprendre le songe, et cependant elle ne sut point réagir contre ce que les tendances de Maxime avaient d'excessif. Elle se montra tendre et indulgente pour son unique enfant ; avec lui, sa nature se détendait soudain, et il était heureux que le jeune homme fût doué d'instincts élevés et de goûts délicats, car elle le gâtait et n'aurait peut-être pas su enrayer les défauts naissants.

Même maintenant, elle lui épargnait les soins, antipathiques à sa nature, d'une vie consacrée à l'action et passée au grand air.

sage relatif à l'organisation de l'assistance. 6. Messages et propositions diverses.

**Comptes de l'Etat et de diverses institutions pour l'exercice 1918.**

**Nominations :**

1. Nomination d'un membre du Conseil des Etats, ensuite de l'expiration des fonctions de M. Georges Montanach. 2. Nomination d'un membre du Conseil d'administration de la Banque de l'Etat en remplacement de M. Oscar Genoud, nommé à d'autres fonctions.

**Un drame à Villars-sur-Glâne.** — Un drame qui a été, pour celui qui en fut la victime, le triste dénouement d'une vie de désordre s'est produit dans la nuit de jeudi à vendredi, à Villars-sur-Glâne, dans une maison de quartier du Pré-Neuf habitée par la famille du cordonnier Alfred Daguët. Celui-ci exerçait son métier à Fribourg, où il a habité jusqu'il y a quatre ou cinq ans ; il vivait à Villars avec sa femme, ses cinq enfants et un fils de sa femme, nommé Léon Clerc, âgé de 24 ans. Les enfants de Daguët sont encore jeunes. Léon même avait 48 ans ; sa femme a 45 ans.

Or, la nuit dernière, Alfred Daguët a été tué par le fils de sa femme, Léon Clerc. Le crime a été le résultat de l'exaspération de ce jeune homme contre son père.

Daguët était un ivrogne et un brutal, qui traitait les siens d'indigne façon. Il assouvissait principalement ses rages alcooliques sur le fils de sa femme et sur celle-ci. Léon Clerc était un jeune homme sobre, d'une conduite régulière et qui jouissait de l'estime générale, à Villars. A force d'économiser et nonobstant les dépenses paternelles, la famille était parvenue à faire l'achat d'une vache et menait bien que mal les deux bouts. Mais les menaces et les violences du cordonnier faisaient un enfer de ce modeste foyer. La préfecture de la Sarine avait interdit à Daguët la fréquentation des anberges ; mais, comme beaucoup d'autres, il réussissait à éluder cette mesure et à se procurer le schnaps qui le conduisait en route ou chez lui. C'est ainsi qu'il restait jeudi soir, dans la maison dans un état d'ébriété complète. Il inveectivait comme d'habitude Léon Clerc et le menaçait de mort, ainsi que sa femme.

La scène continua pendant la soirée. Daguët, armé d'un couteau, menaçait le jeune Clerc. Celui-ci, saisissant un revolver, en déchargea un coup sur son père, qui s'affaissa, mortellement atteint à la poitrine.

Le père de Maxime l'eût sans doute traité à quelque travail ; elle ne songea qu'à le rendre heureux. Du matin au soir elle parcourait son domaine et visitait les fermiers, conduisant elle-même son panier attelé d'un cheval gris ; quand elle s'enfermait chez elle, c'était pour composer ses livres et faire ses comptes. Cette existence lui plaisait, et il lui suffisait que son fils suivit ses penchants qui, s'ils étaient quelque peu personnels, n'avaient du moins rien de vulgaire. Il lisait beaucoup, surtout les poètes, il rimait pour lui seul et dans un style qui n'était ni simple ni élevé. Maxime naît avec goût. Il ne s'était jamais demandé si ce chemin étroit, mais si uni et si agréable à suivre, le mènerait jamais à un but élevé, ni s'il y rencontrerait l'occasion d'être utile. Il ne s'était jamais avisé de songer que faire des riens équivalait jusqu'à un certain point à ne rien faire, et que le travail même noble, même délicat, ne doit pas servir à notre seule jouissance, mais préparer notre esprit et tremper notre âme. Pour bien... Il s'occupait et s'imaginait remplir une tâche... S'il avait pensé qu'il était de quitter son impasse fleurie pour la route qui mène à un but réel.

Maxime aimait sa mère, non seulement avec une tendresse passionnée, mais encore avec ce sentiment d'admiration qu'éprouvent instinctivement les rêveurs pour les pratiques et actives.

FEUILLETON DE « LA GRUYÈRE »

**La Faute du Père**

PAR M. MARYAN

Et aux beautés sauvages de ce lieu, dominé de tous côtés par des monts couverts de forêts, s'ajoutait un spectacle émouvant autant que mélancolique ; sur le ton gris des rochers, au bord des eaux furieuses et rapides bondissant dans le gouffre, ressortait la blancheur d'une croix de marbre qui évoquait un souvenir funèbre. Un homme avait péri en ce lieu, dans cette combe à la fois verdoyante et sauvage, péri, en venant chercher le plaisir, dans le torrent écumeux aux remous perfides, et la croix élevée en mémoire de lui jetait une note grave dans ce concert à la fois joyeux et solennel de la nature, en rappelant aux passants le peu qu'est la vie et l'incertitude du moment qui doit la terminer.

M. Haags saisit instinctivement le bras de sa fille. Un faux pas sur ce rocher glissant, et c'en serait fait de tant de bonheur, de grâce et de beauté... Cette eau écumeuse, blanche comme la neige, mais rapide et furieuse, aurait vite brisé ce corps délicat con-

tre les parois déchiquetées de l'abîme... Maxime de Cormeilles distinguait le visage légèrement pâli de la jeune fille. A ce moment, il vit son bras se lever lentement ; sa main fine emprisonnée dans le long gant de peau de daim toucha son front... Elle terminait une prière muette par le signe de croix le plus pieux qu'il eût jamais vu tracé par une jeune chrétienne...

Une impression de joie instinctive monta du cœur de Maxime et colora ses joues. Elle n'était donc pas juive, elle ! Cet obstacle infranchissable n'existait donc pas entre eux ? Se tenant à son tour au bord du torrent, il la suivit des yeux, tandis qu'elle se remettaient en selle avec l'aide de son père... Il vit sa taille souple, amincie par la longue robe sombre, se détacher sur la verdure qui bordait le sentier, tandis que son voile flottait autour de son cou ; et comme elle disparaissait au premier détour de la route, il revint à lui-même et passa la main sur son front, non sans sourire malgré lui.

« Suis-je fou ? » se demandait-il, « ou bien l'amour à première vue, que j'ai cru jusqu'ici une invention des romanciers, existe-t-il réellement ? Je l'ai vu hier pour la première fois, j'ai à peine entendu le son de sa voix, et sans savoir rien d'elle, je me surprends songeant à l'action la plus grave que puisse accomplir un homme, puisqu'elle engage à jamais toute sa vie ! C'est une folie ! » Oui, c'était une folie ; mais il se disait que

A minuit et demi, Léon Clerc arrivait au poste central de gendarmerie, à Fribourg, et s'y constituait prisonnier.

**Autres détails :**

M. le Préfet de la Sarine s'est rendu sur les lieux, vendredi matin, accompagné de M. le docteur Comte, médecin légiste. L'enquête a établi que le cordonnier Dagnet, bien que sous le coup d'une interdiction récente, a obtenu à boire, jeudi soir, au café du pont de la Glâne. Rentré ivre à la maison, il eut une discussion violente avec sa femme et Léon Clerc; puis il se coucha, tout en continuant à mesurer. C'est alors que Clerc lui enjoignit de se taire, sinon il ferait appeler la gendarmerie et demanderait son internement à Bellechasse. L'ivrogne, furieux, se releva et, à moitié vêtu, alla chercher un couteau de cuisine avec lequel il menaça le jeune homme. Celui-ci prétend qu'il dut se défendre; tirant un revolver, acheté il y a quinze jours, il en déchargea un coup, à bout portant, dans la poitrine de Dagnet, qui alla tomber à deux pas, au pied d'un lit.

La mort ne dut survenir qu'une heure après.

Aucun des membres de la famille n'alla appeler le prêtre auprès du malheureux.

La femme Dagnet et ses enfants se retirèrent à l'étage supérieur de la maison, tandis que le meurtrier venait se dénoncer à Fribourg.

**GRUYERE**

**Pour les sourds muets.** — La Direction des Usines Peter-Cailler-Kohler, à Broc, vient de remettre un don généreux de 1000 fr. à l'Institut des sourds muets à Gruyères.

**Exposition de peinture.** — Nous nous permettons d'attirer l'at-

tention de nos lecteurs sur l'exposition des œuvres de M. Redmond, peintre bien connu en Gruyère, exposition organisée dans le local nord du bâtiment de M. Geinos, docteur.

Ce sont des œuvres de superbe facture, attirantes par leur luminosité et leurs jeux de couleurs, et le public qui goûte le beau éprouvera un réel plaisir et une grande satisfaction en visitant cette exposition, qui est un petit musée.

**Cours de commerce.** — Le programme des examens des cours organisés par la Société des Commerçants de la Gruyère a dû être modifié pour cause de maladie. Les examens de correspondance et d'arithmétique sont renvoyés jusqu'à nouvel avis.

Ces examens ont lieu au rez-de-chaussée de l'école secondaire.

Mercredi, à 8 heures précises, français, jeudi, anglais, vendredi, allemand.

Il est rappelé que le public est admis à assister à ces examens.

**Votation.** — Les électeurs de la Commune de Bulle sont informés que le scrutin, pour la votation de dimanche 4 mai 1919, sera ouvert de 11 h. à midi et de 1 à 2 heures l'après-midi. (Communiqué)

**Cours d'apiculture.** — Un cours d'apiculture de 2 à 3 jours sera donné à Bulle, vers la fin de mai, sous les auspices de la Fédération cantonale fribourgeoise d'apiculture. (Voir aux annonces.)

**La saison.** — Le temps est horriblement mauvais et la neige paraît devoir rester à l'état perpétuel chez nous. C'est bien malheureux pour les paysans qui, pour la plupart, n'ont plus de fourrage pour leur bétail. Il en est cependant qui en ont encore une réserve; ce sont ceux qui ont conservé, durant l'hiver, une quantité normale de bétail et qui voient sans crainte arriver ce retour offensif de l'hiver.

Il y a un retard d'environ un mois sur l'année dernière; mais, à part les fourrages inexistant, il ne faut pas désespérer, l'expérience ayant démontré que, chez nous, les saisons tardives sont encore les meilleures.

**Communiqué.** — On nous écrit : La Fédération des Sociétés Fribourgeoises de laiterie « Zone de la Montagne » avec la Société Coopérative pour la vente du fromage de Gruyère, les deux à Bulle, viennent d'adresser la lettre suivante au Conseil fédéral :

Haut Conseil Fédéral Suisse  
Berne.

Monsieur le Président et Messieurs,  
Les délégués des producteurs de lait des districts de la Gruyère, de la Veveyse, de la Glâne et de la Haute Sarine, réunis le 22 avril dernier, en assemblée générale, pour traiter le renouvellement de l'arrangement pour l'approvisionnement du pays en lait et des produits laitiers, ont invité le bureau de la Fédération « Zone de la Montagne » à vous faire part de ce qui suit :

Tenant compte des difficultés présentes, voulant donner au pays de nouvelles preuves palpables de leur dévouement à la cause de l'ordre et du travail et leur patriotisme, les délégués des sociétés fédérées veulent se soumettre à l'arrangement projeté en échange, malgré les raisons la justifiant, une hausse du prix du lait.

Toutefois, les paysans fribourgeois de la « Zone de la Montagne » formulent la réserve expresse que, si les désordres se renouveauient, si, au moment où ils auront le plus besoin de leurs bras, une mobilisation devenait nécessaire, les privant de leurs meilleures et jeunes forces, ils reprendraient toute leur liberté pour la libre disposition de tous leurs produits. Ils sont prêts à faire des sacrifices, mais ils ne veulent pas continuer à recevoir l'insulte et les avanies de tous genres en échange de leur bonne volonté.

Ils ne demandent qu'une seule chose : que tous les citoyens de notre libre patrie travaillent dans la concorde et la paix à résoudre les difficiles problèmes de l'heure présente. Ils n'accepteront jamais d'être les dupes du désordre et de la révolution, et, encore moins, devront ils des concessions et des générosités à ceux qui, par tous les moyens, cherchent à diminuer leur force de production.

Veuillez croire, Monsieur le Président et Messieurs, à nos sentiments de respectueuse fidélité et à tout notre patriotisme.

**ÉTAT CIVIL DE BULLE**

**— Décès. —**

Mars 16. — Demierre Sonia-Marlise, fille de Charles, méd.-dentiste, de Hennens, 8 ans (grippe).

16. — Mourlevat Jean, négociant, de Bulle, époux de Anne, née Clément, 74 ans.

17. — Pasquier Aurélie, née Sauterel, épouse d'Alphonse, ménagère, de Bulle et Maules, 34 ans.

17. — Vonlanthen Maria, fille de Martin, et d'Elisabeth, née Schmutz, religieuse postulante, de St Antoine, 20 ans (grippe).

20. — Dupasquier Simone, fille de feu Jules et de Marie, née Grand, de La Tour-de-Trême, 1 mois.

22. — Philippon Vincent, charpentier, époux d'Henriette, née Bays, de Rossens, 68 ans.

24. — Liard Olivier, marchand de primeurs, époux de Reine, née Nicolet, d'Avry-dev. Pont, 44 ans, (grippe).

27. — Pittet Paul André, fils de Joseph, de Romanens et Sâles, 1 jour.

30. — Dubuis Alice Denise, fille d'Aimé, de Rossinières (Vaud) 4 mois, (grippe).

31. — Cosandey Pauline-Madeleine, en religion Rde Sœur Eugénie, de Saint-Sylvestre, 44 ans (grippe).

Avril 6. — Pasquier François, fils d'Antonin, de Bulle et Maules, 30 ans.

8. — Déforel Charles, fils de Joseph, commis de bureau, de Vuadens, 21 ans.

12. — Genilloud Rosa, née Currat, ménagère, épouse d'Albert, de Bulle 40 ans.

13. — Bussard Pierre-Marcel, fils d'Alexis de Gruyères, 1 jour.

**Pensée tirée de Confucius... ou d'ailleurs.** — Redoutez, humains, redoutez et fuyez ce que par ironie l'on appelle la Justice et qui en devient souvent la négation lorsqu'elle est invoquée par des gens qui recherchent de l'argent.

**Condamnation pour infraction à la Loi sur la Police des denrées alimentaires.** — Les cas se multiplient de denrées alimentaires mises dans le commerce sous des dénominations de nature à tromper l'acheteur. Ainsi, dernièrement, un négociant du canton de Soleure a été amendé pour avoir mis en vente dans le grand flacon Maggi un autre produit que de l'Arome Maggi et pour avoir, sous le nom d'Arome Maggi, transvasé ce conditionnement étranger dans les petits flacons Maggi apportés par les acheteurs. En outre, il avait placé pour la vente un détail, dans la grande boîte de Bouillon Maggi en Cubes, d'autres cubes que les Cubes de Bouillon Maggi.

Demandez à votre épiciers

**LE THÉ CEYLAN „STANDARD“**

Véritable mélange anglais.

**A vendre**  
tantôt d'emploi, en bloc ou séparément.

**16 lits en fer**  
avec sommiers, matelas, duvets, traversins; état de neuf.  
S'adresser à Publicitas S. A., Bulle, sous P. 953 B.

**RÉTRACTATION**  
La soussignée déclare retirer les propos calomnieux tenus le 11 courant au magasin de la Coopérative, Grand'Rue, à Bulle, à l'adresse de M. Constantin Jolliet, chef de section au dit lieu.  
Bulle, le 19 avril 1919.  
(signé)  
Aloïse Caille, femme de Jos.

**On demande**  
pour le canton de Vaud,  
**un homme**  
de confiance, pour soigner 8 à 10 vaches et veaux sur un petit pâturage de montagne.  
S'adresser jeudi 1<sup>er</sup> mai, de 11 h. à midi, au Café Fribourgeois, à Bulle.

**A vendre**  
**bon chien**  
de trait et de garde.  
Société coopérative de Consommation de Broc.

**A louer**  
**chambre meublée**  
exposée au soleil.  
S'adresser sous P. 955 B., à Publicitas S. A., Bulle.

Monsieur cherche  
belle  
**chambre meublée**  
si possible avec pension.  
Faires offres, avec prix, à Casier postal 21142, Bulle.

**Séjour d'été**  
On demande à louer pour la saison un chalet entièrement meublé, pour 8 à 10 personnes, non loin d'une station et avec facilité pour le ravitaillement.  
Ecrire détails et prix à M. S. Taillens, Avenue Tisaot, 6, à Lausanne.

**Sommelière**  
est demandée.  
pour entrer de suite, pour un café, place avantageuse, personne de confiance.  
S'adresser par écrit sous P. 971 B. à Publicitas S. A., Bulle.

**Trouvé**  
entre Bulle et Riaz un porte-monnaie contenant une certaine somme.  
Le réclamer à M. Félix Philippin, à Vaippen.

**Eau-de-vie de marc**  
pure (pommes et poires), 1<sup>re</sup> qualité, à Fr. 4.50 le litre. Envoi contre remboursement.  
W. RUEGGER & Cie.  
distillerie, Aarau.

**Cours d'apiculture.**  
Un cours d'apiculture de 2 à 3 jours, sera donné à Bulle, vers la fin de mai, sous les auspices de la Fédération cantonale fribourgeoise d'apiculture.  
Toutes les personnes intentionnées de participer au dit cours qui sera gratuit, mais qui n'aura lieu que si le nombre d'inscriptions est suffisant, sont priées de s'inscrire auprès du président de la Sté gruyérienne: M. Fern. Stöckli à Bulle, avant le 10 mai.

**A vendre**  
**d'occasion**  
de beaux lits Louis XV et Renaissance, matelas bon crin, armoires, lavabes dessus marbre, tables de nuit, commodes, canapés, fauteuils tables rondes et carrées, divan, bureau ministre, glaces, couchettes, chaises, machines à coudre, couvertures laine, duvets; habits, linges, régulateurs etc., au  
Magasin  
de Meubles d'occasion  
**A. DELALOYE**  
rue de Vevey, BULLE.

**Mises juridiques.**  
L'Office des poursuites de la Gruyère vendra en mises publiques, le **jeudi 1<sup>er</sup> mai, dès 10 h. du jour, sur la place du Château, à Bulle, 1 appareil photographique** ainsi qu'un bureau sapin.  
Bulle, le 28 avril 1919.  
L'Office des poursuites.

**A vendre**  
**3 juments**  
de 6 ans et  
**2 chevaux**  
de 5 et 7 ans.  
Paul Maillard, Maules.

**Véritable chaussure**  
**de VAULION**  
ainsi que courroies de sonnettes 1<sup>re</sup> qualité sont expédiées par **Veuve Lardet et fils**, fabricants, à Vaulion (Vaud).  
Demandez catalogue gratis. Spécialité de chaussures fortes. Gros et détail. Grande baisse des prix.

**A VENDRE**  
**un chien de trait**  
bien dressé.  
S'adresser à M. Louis Germain, rue du Moléson, Bulle.

**On donnerait**  
**à faner**  
7 poses à La Tour.  
S'adresser à Publicitas S. A., Bulle, sous P. 935 B.

Dès ce jour on prendrait  
**en estivage**  
**2 vaches laitières**  
S'adresser à Publicitas S. A., Bulle, sous P 974 B.

**CHARRETIERS**  
sont demandés pour le transport d'env. 330 m<sup>3</sup> de billes de hêtre de La Tine à la scierie de Montbovon.  
S'adresser à G. Maillefer, à La Tine, qui renseignera et recevra les offres de prix jusqu'au 30 avril.

L'exploitation des  
**Tourbières de Sâles**  
commencent lundi 28 avril, prière aux  
**ouvriers**  
**et ouvrières**  
de se présenter sur le chantier.

# BANQUE DE PAYERNE

Agences à ROMONT et à SALAVAU

Toutes opérations de banque  
**PRÊTS** par billets à ordre,  
 en compte-courant, par signatures,  
 hypothèques ou nantissement,  
 escompte de papiers commerciaux.

**DÉPÔTS** Compte-courant créancier, à vue, 4 % l'an,  
 Carnets d'épargne, 4 1/2 %,  
 Certificats de dépôts, nominatifs ou au porteur,  
 à 2 ans de terme au minimum, 5 1/4 %.

Bureau à Romont, à l'Hôtel du Cerf. Agent : M. Alex. Ayer, anc. greff. du Tribunal.  
 Ouvert tous les jours de 9 h. à midi et de 2 h. à 6 h.

## Chemin de fer BULLE-ROMONT.

Le public est informé qu'à partir du 1<sup>er</sup> mai prochain le service de camionnage officiel de la gare de Bulle B.-R. sera confié à M. Alfred CROTTI, à Bulle.

Sauf avis contraire qui doit être donné par écrit à la gare, les marchandises et colis express arrivant par le chemin de fer B.-R. seront remis sans autre par le camionneur officiel au domicile du destinataire.

Bulle, le 25 avril 1919.

Administration du Bulle-Romont.

## ENGRAIS

pour toutes cultures.

E. Glasson & Cie, Bulle.

## MAGASIN DE CHAUSSURES Vve Sottas-Thalmann BULLE

Maison Barras. en face du Cheval-Blanc.

Toujours grand choix de chaussures en tous genres, fines et ordinaires, pour Messieurs, Dames et Enfants.

Egalement grand choix de chaussures fortes pour la campagne.

Prix sans concurrence.

Marchandises de 1<sup>er</sup> choix. — Maison de confiance.

## Mises publiques de chédail.

Le soussigné exposera en vente par voie d'enchères publiques, devant son domicile à Sorens, le lundi 5 mai, à 1 heure du jour, son chédail, soit : 3 chars de campagne, 1 char à pou. à patent, 1 char à ressorts pour conduire le petit bétail, à patent, 1 tombereau, 2 charrettes pour conduire le lait, 1 charrette de Charmey, 1 traicneau à l'état de neuf, 4 luges dont une avec chenaguet, 1 mécanique à battre, 1 moulin à v. nuer, 1 caisse à purin, 1 bâche paille neuf, 1 charrette Brabant, 1 herse, 6 colliers de chevaux, 3 colliers de vaches, 10 clochettes, 1 râteau en fer, 1 machine à cuire à pied et une certaine quantité d'objets trop longs à détailler.

L'exposant : Auguste FRAGNIÈRE.

## Mises de bétail et chédail.

Le soussigné vendra par voie d'enchères publiques, au domicile de son fils Joseph Chassot, dit à Thérèse, au Poyet, près Vuisternens-dev.-Romont, mercredi 30 avril, dès 1 h. précise, 4 vaches, dont l'une portante pour fin mai, et une grasse (4 ans), 1 bœuf de 3 ans, 1 de deux ans, 1 génisse de 2 ans, 3 génisses d'un an, 2 veaux de 4 et 5 mois et 2 porcs de 6 mois, ainsi que 2 chars à échelles à 1 cheval, 1 char à ressorts, 1 petit camion sur ressorts pouvant servir pour poney ou âne, 1 faucheuse avec 5 coutesaux, 1 herse à champs, colliers de chevaux et de vaches, ainsi que d'autres objets trop longs à détailler. Paiement comptant.

L'exposant : Ls CURRAT, Vuisternens.



## Mises de bétail.

Le soussigné exposera en vente en mises publiques, devant son domicile, aux Ponts, Vaulruz, le samedi 3 mai, à 1 h. après midi, 18 vaches reportantes ou prêtes. Tout ce bétail noir fait partie d'un Syndicat de montagne et a été sailli par un taureau primé.

FAHREY Joseph, Vaulruz.

## Rideaux brodés

Grands et petits rideaux en mousseline, tulle et tulle application, par paire et par pièce vitrages, brise-bise, Plumetis, Broderies pour linge, etc. Echantillons par retour du courrier.

H. METTLER, Hérissau.  
 Fabriq. spéciale de rideaux brodés.

## Jeune fille

au courant des travaux du ménage est demandée de suite.

S'adresser à Publicitas, S. A., Bulle, sous P 854 B.

## A VENDRE VILLA

à Bulle, bien exposée au midi, de construction récente, comprenant 2 logements, facilité d'en faire un troisième, grand jardin. S'adresser à Henri PASQUIER, notaire, à BULLE.

## Bonne place. Bonne

sachant cuisiner est demandée par maison particulière. Bon gage. Inutile de se présenter sans bons certificats.

S'adresser à Publicitas, S. A., Bulle, sous P. 907 B.

## A VENDRE

environ 700 tules Altkirch et 80 créneaux; 9 paires fenêtres et 9 paires volets; le tout peu usagé.

S'adresser à Publicitas S. A., Bulle, sous P. 923 B.

## A vendre

une couchette, une charrette d'enfant à deux places, 4 chaises, 1 table sapin, une poussette, feuilles de bois à découper, et une hotte d'enfant.

S'adresser rue du Moléson, 339, au 1<sup>er</sup>.

## A louer

la première fleurie d'une gîte.

S'adresser à Publicitas S. A., Bulle, sous P 939 B.

Le mardi 13 mai prochain, dès deux heures et demie de l'après midi, le soussigné exposera à vendre aux

## enchères publiques

à l'auberge du Lion-d'Or à La Roche, Le Praz Stei, art. 711 et 712 de La Roche, pré de 1 hectare 73 ares 97 centiares, soit 4 poses 333 perches et La Halletta, art. 708, 709, 710, 553, 552, 273 et 741 de La Roche, bois de 3 hectares 31 ares 85 centiares soit 9 poses 87 perches.

Alex. Andrey, notaire.

## Société Suisse d'assurance contre la grêle.

Réserves disponibles Fr. 6.454.882,80  
 Indemnités payées en 1918 Fr. 424.371,80  
 Indemnités payées depuis la fondation de la Société Fr. 21.784.685,80

Les assurés de l'année dernière qui n'ont pas dénoncé leur contrat de sociétaire, aux termes de l'art. 8 des statuts, sont invités à renouveler leurs assurances dans le délai prescrit par l'art. 27 des conditions.

Les sociétaires sont rendus attentifs, en outre, que la garantie de la Société, stipulée par l'art. 18 des conditions, pour des dommages pouvant survenir au printemps, avant la conclusion de la nouvelle assurance et qui s'étend à toutes les cultures à l'exception des fruits, des betteraves, des betteraves à fourrager et des betteraves à sucre est limitée à l'époque avant le 21 mai.

Suivant alinéa 7 du dit article 18, tous les dommages survenant après le 20 mai ne sont par conséquent indemnisés que si, à l'époque où la chute de grêle a eu lieu, la nouvelle assurance était déjà en vigueur en vertu de l'article 16.

Société Suisse d'assurance contre la grêle

Le Directeur :

E. LUTZ.

Nous vous recommandons nos agents énumérés ci-après qui vous donneront tous les renseignements désirés et feront tout le nécessaire pour la conclusion de votre assurance :

Fribourg : COLLAUD Béat, chef de service du Dépt. l'Agriculture.

Romont : CHATTON Eugène, député.

Rue : CONUS François, notaire.

Sâles : THORIN Jos., instituteur.

Oberried : GROSSRIEDER Alphonse.

## Avis aux jeunes ménages

Au magasin de

## Vue PIERRE MORAND

Liquoriste, en face du Café Moderne, BULLE

vous trouverez toujours un joli choix en

Services à dîner, déjeuner, thé, café noir, à vin, liqueurs, garnitures de cuisine, services de lavabo, etc., etc.

Articles pour cadeaux.

## AMEUBLEMENTS M. BRODARD

Dès ce jour, le magasin est transféré à la GRAND'RUE.

Grand choix de

Mobilier en tous genres

Lits, Canapés, Fauteuils, Tables, Chaises, etc.

TROUSSEAUX COMPLETS

Chaises longues et Divans.

Toujours un bel assortiment de Poussettes & Charrettes pliantes

des plus simples aux plus riches.

Dépôt des célèbres

Machines à coudre « HELVETIA ».

BULLE - Grand'Rue - BULLE

## DRAPS DU PAYS

Vous trouverez toujours dans mon magasin un bel assortiment de draps du pays de la Fabrique de draps de Neirivue, ainsi que tous autres genres, anglais et français.

Prix très avantageux.

Echantillons franco sur demande.

S. MARMY, Place de la Promenade, BULLE.